

AFFAIRE N° 17. - Assainissement 7ème tranche - prolongation de délai.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors des manifestations qui se sont déroulées en Octobre 1973, nous avons demandé à la S.O.C.E.A., titulaire du marché de la 7ème tranche d'assainissement d'interrompre ses travaux aux alentours du Jardin de l'Etat (rue du Général de Gaulle, rue Jean Chatel, et rue Juliette Dodu), dans le but de faciliter le déroulement des festivités.

D'autre part, la mise en chantier des H.L.M. AMIRAL BOUVET I et II nous a amené à demander également à la S.O.C.E.A. d'exécuter une antenne d'EU et EP avec modernisation de la chaussée dans la rue Monthyon à partir de la rue Bouvet jusqu'à la rue Général Roland.

Compte tenu de ces raisons, la S.O.C.E.A. demande une prolongation de délai de 2 mois. Le délai initial passe de 16 à 18 mois.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire  
Saint-Jenis, le 30 Avril 1974  
Bon de dépôt  
Le Secrétaire Général  
signé: J. P. Roust  
Bon copie certifiée conforme  
Le Chef de Bureau  
M. Rober